



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

insertion professionnelle

Question écrite n° 62141

Texte de la question

M. Philippe Briand appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés rencontrées par les chômeurs de longue durée qui ne peuvent bénéficier ni des emplois-jeunes ni d'autres mesures de réinsertion efficaces et solides. Il souligne que cette carence de mesures et de dispositions fait que bien souvent des personnes, entre quarante et cinquante ans, en pleine possession de leurs moyens intellectuels et physiques, ne peuvent trouver un emploi et sombrent peu à peu dans une sorte de paupérisme organisé et pénalisant en termes psychologique, social et économique. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour pallier ce déficit qui, par-delà les dispositifs pécuniaires indispensables au maintien de la place de l'homme dans la société, relèvent avant toutes choses de la défense de la dignité humaine.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés rencontrées par les chômeurs de longue durée qui, en raison de leur âge, ne peuvent bénéficier ni des emplois-jeunes ni des autres mesures de réinsertion efficaces et solides. Soulignant que cette carence pénalise principalement des personnes entre quarante et cinquante ans, il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour pallier ce déficit. La lutte contre le chômage de longue durée est une priorité de l'action gouvernementale. Les mesures spécifiques prises pour relancer l'emploi, qu'il s'agisse de la réduction négociée du temps de travail ou de la création des emplois « Nouveaux services - Nouveaux emplois », associées à une croissance soutenue ont permis d'obtenir des résultats significatifs. Les créations d'emplois, en 2000, ont atteint un niveau sans précédent avec 517 000 emplois créés dans le secteur concurrentiel. La baisse du chômage s'est poursuivie de manière continue au cours des trois dernières années. Sur douze mois, le nombre des demandeurs d'emploi a diminué de plus de 16,2 %. La baisse touche toutes les catégories de demandeurs d'emploi, quels que soient leur âge, leur ancienneté au chômage, leur qualification et leur sexe : - 32,5 % sur un an pour les jeunes, - 24,8 % sur un an pour le chômage de longue durée et même - 29,9 % pour les demandeurs de très longue durée (plus de deux ans d'ancienneté). Cette baisse s'accompagne d'une diminution de la durée moyenne du chômage : en un an elle s'est réduite de dix-huit jours. Au-delà des emplois-jeunes, le Gouvernement a mis en place des dispositifs permettant d'accompagner vers l'emploi les demandeurs présentant le plus de difficultés, quel que soit leur âge. C'est ainsi que le service personnalisé pour un nouveau départ vers l'emploi (SPNDE) est mis en oeuvre par le service public de l'emploi depuis 1998. Il est destiné aux jeunes de moins de 25 ans, mais également aux adultes et aux personnes menacées d'exclusion. Il se traduit par l'offre de propositions adaptées aux difficultés rencontrées par chaque demandeur d'emploi. En 1999, 814 000 personnes ont bénéficié de ce programme, 1 132 000 en 2000 et 708 000 durant le premier semestre 2001. A compter du 1er juillet 2001, le programme d'action personnalisé pour un nouveau départ intègre le projet d'action personnalisé prévu par la nouvelle convention d'assurance chômage pour les demandeurs d'emploi indemnisés et l'ensemble des actions du « Nouveau départ » engagées pour tous les demandeurs d'emploi, indemnisés ou non. Ce programme va permettre le renforcement de l'individualisation de l'offre de service aux

demandeurs d'emploi ; une intensification croissante de l'accompagnement en fonction de la durée de chômage et un suivi en continu jusqu'au retour à l'emploi.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Briand](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62141

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juin 2001, page 3344

Réponse publiée le : 19 novembre 2001, page 6623